
COMMUNIQUE DE PRESSE

Commission permanente

8 JANVIER 2018

Ce 8 janvier 2018, le conseil départemental s'est réuni en commission. Sur proposition de l'exécutif départemental, les élus ont délibéré sur différents sujets.

Prix du 8 mars : naissance d'un concours pour l'égalité femmes-hommes

Le prix du 8 mars est un concours organisé par le Département, ayant pour objectif d'apporter un soutien financier et un parrainage à des projets innovants, ayant un intérêt pour le territoire ardéchois et favorisant dans leur concept ou dans leur réalisation l'égalité femmes-hommes.

2018 verra la première édition de ce prix qui se veut devenir annuel. Le jury sera constitué essentiellement de femmes et sera présidé par Martine Finiels, 2^e vice-présidente du Conseil départemental.

Le Département intervient en apportant un concours financier et un concours moral aux porteurs de projets qu'il soutient. Ainsi, chaque lauréat-e se verra désigner un parrain/marraine au sein des services départementaux en fonction de la teneur de son projet, afin de créer et assurer un lien régulier pour le suivi des projets.

Le prix du 8 mars est ouvert à l'ensemble des Ardéchois-e-s, qui déposeront leur projet au travers d'une association. Un jury retiendra entre un et cinq lauréat-e-s. Les participant-e-s ont jusqu'au 22 février pour s'inscrire sur le site ardeche.fr.

Sorties scolaires : le Département accompagne tous ses collégiens vers la découverte

Le plan collège 2016-2022 dresse les grandes orientations de la politique départementale pour les années à venir, autour de six axes¹ et 17 actions. Il fait suite à un premier plan, qui a permis de définir les besoins et les évolutions attendus par les collèges...et ses usagers.

Parmi ces axes, celui de soutenir l'ambition des élèves comprend un aspect d'accompagnement financier des voyages scolaires, notamment à l'international.

A mi-chemin du plan collège actuel, **le Département a doublé son budget alloué aux voyages scolaires**, qui ouvrent les élèves à d'autres cultures, d'autres expériences et d'autres langues, afin de leur montrer au plus tôt tout le champ des possibles que leur offre leur avenir.

Au fur et à mesure de l'avancement du plan collège, le nombre d'établissements et d'élèves concernés est grandissant, **quand la contribution des familles diminue**, permettant ainsi **un accès égalitaire** à ces voyages dont l'aspect financier peut parfois être vu comme un obstacle.

Pour cette année scolaire, **tous les collèges publics et privés ont pu prévoir un ou des voyage(s) à l'étranger**, dans cette **double optique d'ouverture culturelle et de développement citoyen des élèves**.

¹ Une restauration de proximité et durable, des collèges connectés, des collèges ouverts sur leur territoire, l'ambition des élèves, des transports scolaires adaptés et sécurisés, des personnels au cœur des collèges.

Ainsi, ce sont trois collèges publics et **501 élèves supplémentaires** qui ont été concernés par les aides entre 2016 et 2018. Les **26 collèges publics** du Département ont donc pu être accompagnés sur leurs projets :

Accompagnent collèges publics			
Année	Nombre de collèges accompagnés/nombre de collèges sur le territoire	Nombre d'élèves	Budget
2016	23/26	1872	40 400 €
2018	26/26	2373	100 351 €

Pour les collèges privés, même tendance. En 2017, le territoire est passé de 14 à 13 collèges privés. En 2018, **l'intégralité de ces établissements** sera également accompagnée dans les projets de voyages scolaires, et **225 élèves supplémentaires** ont pu bénéficier du dispositif depuis 2016 :

Accompagnement collèges privés			
Année	Nombre de collèges accompagnés/nombre de collèges sur le territoire	Nombre d'élèves	Budget
2016	14/14	1152	22 250 €
2018	13/13	1377	44 649 €

Le bilan de cette opération est donc plus que positif, avec l'intégralité des établissements publics et privés engagés dans des projets de voyages, pour un public toujours plus nombreux.

Maisons de services au public : le Département signe une convention avec la future MSAP de Saint-Julien-en-Saint-Alban

Le Département soutient une politique de proximité, notamment pour l'accès des services au public. C'est pourquoi il s'associe au projet de maison de services au public (MSAP) de Saint-Julien-en-Saint-Alban, qui sera appelée à répondre aux besoins des habitants de la vallée de l'Ouvèze, dans l'accompagnement des démarches administratives de la vie quotidienne.

Le principe d'accompagnement de ces structures répond parfaitement à l'orientation du Département en faveur de l'accès aux droits des Ardéchois, et agit en complément des centres médico-sociaux en ce qui concerne l'accueil du public. C'est pourquoi le conseil départemental s'inscrit régulièrement comme accompagnateur des MSAP, via la signature de 15 conventions constitutives (7 autres MSAP portées directement par La Poste et dans lesquelles le Département n'intervient pas sont réparties sur le territoire). Ces signatures s'inscrivent par ailleurs dans le schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), qui sur notre territoire a été conçu en collaboration pleine et entière avec les Ardéchois, via les ateliers-débats de mars 2016.

A l'issue de la séance, le groupement des Boulangers Pâtisseries de l'Ardèche a offert la traditionnelle galette des rois aux conseillers départementaux.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE – Direction de la communication

Hôtel du Département BP 737 – 07007 Privas cedex

Sandrine BARBERINO / Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr